

OMPI



CLIM/GTP/28/12
ORIGINAL : anglais
DATE : 21 juillet 2010

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS
ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES
(UNION DE NICE)**

GROUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

**Vingt-huitième session
Genève, 16 – 20 novembre 2009**

RAPPORT

adopté par le groupe de travail préparatoire

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "groupe de travail préparatoire") a tenu sa vingt-huitième session à Genève, du 16 au 20 novembre 2009.
2. Les membres actuels suivants du groupe de travail préparatoire étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse et Turquie (26). Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Argentine, Brésil, Estonie et Pologne (4). Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Commission des communautés européennes (CCE) et Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI). Un représentant de l'organisation internationale non gouvernementale (ONG) ci-après a participé à la session en qualité d'observateur : Association internationale pour les marques (INTA).

3. Le groupe de travail préparatoire a noté que, depuis sa dernière session tenue à Genève du 6 au 10 octobre 2008, conformément au règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice, deux pays membres de l'Union de Nice, à savoir l'Italie et la Turquie, étaient devenus membres du groupe de travail préparatoire.

4. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

5. La session a été ouverte par M. Antonios Farassopoulos, chef du Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et d'un vice-président

6. Le groupe de travail préparatoire a élu à l'unanimité M. Mike Foley (Royaume-Uni) président et Mme Chrissie Norman (Australie) vice-présidente.

7. M. Antonios Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

8. Le Bureau international a demandé que l'ordre du jour soit modifié de manière à supprimer le point 11 relatif au débat sur les suggestions du Bureau international quant aux évolutions à venir dans la classification de Nice. Il a été noté que le Bureau international avait l'intention, d'ici à la vingt-et-unième session du comité d'experts, de soumettre sur le forum électronique des propositions détaillées pour qu'elles soient débattues et examinées.

9. Le groupe de travail préparatoire a adopté à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

10. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail préparatoire sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail préparatoire a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la vingt-septième session du Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (document CLIM/GTP/27/8 Prov.)

11. Le groupe de travail préparatoire a examiné et adopté à l'unanimité le projet de rapport de sa vingt-septième session tenue à Genève du 6 au 10 octobre 2008.

Point 5 de l'ordre du jour : examen des propositions de changements à apporter à la neuvième édition de la classification de Nice qui n'ont pas pu être examinées par le groupe de travail préparatoire à sa vingt-septième session (documents CLIM/GTP/27/2, CLIM/GTP/27/3 et CLIM/GTP/28/2)

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CLIM/GTP/27/2 et CLIM/GTP/27/3 contenant les propositions initiales de changements à apporter à la classification de Nice soumises pour la vingt-septième session du groupe de travail préparatoire, et, d'autre part, du document CLIM/GTP/28/2 contenant des tableaux récapitulatifs des propositions qui n'ont pas pu être examinées par le groupe de travail préparatoire lors de ladite session.

13. Le groupe de travail préparatoire a approuvé un certain nombre de changements qui sont indiqués à l'annexe III du présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour : examen des propositions additionnelles de changements à apporter à la neuvième édition de la classification de Nice (documents CLIM/GTP/28/3, CLIM/GTP/28/4 et CLIM/GTP/28/5)

14. Les délibérations se sont poursuivies sur la base des documents CLIM/GTP/28/3 et CLIM/GTP/28/4 contenant les propositions additionnelles initiales de changements à apporter à la classification de Nice soumises pour cette session au groupe de travail préparatoire, et, d'autre part, du document CLIM/GTP/28/5 contenant des tableaux récapitulatifs de ces propositions.

15. Le groupe de travail préparatoire a approuvé un certain nombre de changements qui sont indiqués à l'annexe IV du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour : examen d'une proposition soumise par le Bureau international relative aux problèmes de traduction dans la classification de Nice (document CLIM/GTP/28/6)

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CLIM/GTP/28/6.

17. Le groupe de travail préparatoire a approuvé un certain nombre de changements qui sont indiqués à l'annexe V du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour : examen d'une proposition de changements à apporter aux classes 5, 29 et 30 (documents CLIM/GTP/28/7 et CLIM/GTP/28/8)

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CLIM/GTP/28/7 (propositions initiales soumises par la Norvège) et CLIM/GTP/28/8 (tableau récapitulatif de ces propositions).

19. La Norvège a présenté une version révisée de sa proposition tendant à fusionner les classes des denrées alimentaires 29 et 30 et les classes des boissons 32 et 33, soumise au groupe de travail préparatoire à sa vingt-sixième session tenue en 2007. Dans cette nouvelle version, la Norvège proposait de fusionner uniquement les classes 29 et 30 et d'apporter les changements correspondants aux classes 5 et 31.

20. Le président a invité les délégations à exprimer leur opinion sur le principe de la proposition, c'est-à-dire sur la fusion des classes alimentaires 29 et 30, plutôt que sur les détails relatifs à la modification des intitulés de classes, des notes explicatives et des indications de produits. Un nombre important de délégations ont exprimé leur vif soutien à l'égard du principe de la proposition. Elles ont souligné l'importance d'une simplification du classement des denrées alimentaires dont les déposants de demandes d'enregistrement de marques ainsi que les examinateurs pourraient bénéficier. Néanmoins, certaines délégations ont fait part de leurs préoccupations quant aux conséquences financières de la fusion de deux classes et au risque qu'un tel changement n'augure une tendance à fusionner davantage de classes. En outre, quelques délégations ont déclaré que le transfert de certains produits de la classe 5 à la nouvelle classe pour les denrées alimentaires et les changements y relatifs dans le libellé des intitulés de classes et des notes explicatives devaient être examinés plus attentivement.

21. Bien que la proposition ait suscité une large adhésion, elle n'a pas pu recueillir la majorité des quatre cinquièmes des voix des pays représentés et votants. Le groupe de travail préparatoire a invité la Norvège à présenter une proposition révisée sur le forum électronique au début de 2010 afin de permettre des débats approfondis qui pourraient déboucher sur la préparation et la présentation au comité d'experts d'une proposition plus consensuelle.

Point 9 de l'ordre du jour : examen d'une proposition concernant la restructuration de la classe 9 (documents CLIM/GTP/28/9 et CLIM/GTP/28/10)

22. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CLIM/GTP/28/9 (propositions initiales des États-Unis d'Amérique) et CLIM/GTP/28/10 (tableau récapitulatif de ces propositions).

23. Les États-Unis d'Amérique ont présenté leur proposition tendant à diviser la classe 9 en trois classes, en conservant certains produits en classe 9 et en déplaçant le reste dans les deux nouvelles classes, 50 et 51. Cette proposition de modification de la classification de Nice découlait principalement du fait que la classe 9 contient des indications très dissemblables. La proposition de diviser la classe 9 comprenait non seulement les propositions de transférer des produits de la classe 9 aux nouvelles classes mais également de la classe 9 aux classes 7, 8, 10, 13, 16, 18, 20, 21, 26, 28 et 34.

24. Le président a invité une fois de plus les délégations à faire part de leurs commentaires, sur le principe d'une division de la classe 9 en trois classes plutôt que sur les détails de la proposition. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à l'égard d'un classement plus logique des produits de la classe 9, celle-ci devenant ingérable à cause du nombre croissant d'enregistrements de marques effectués pour cette classe de produits. Néanmoins, d'autres délégations ont indiqué que des discussions approfondies avec les utilisateurs leur étaient nécessaires pour être en mesure de prendre position sur ce sujet. Certaines délégations étaient d'avis que d'importants changements dans la structure de base de la classification ainsi qu'un

nombre excessif de classes devaient être évités. Elles ont également fait référence aux conséquences que de tels changements pourraient avoir sur les bases de données et sur le travail de reclassement dans certains offices.

25. Malgré un soutien considérable, la proposition n'a pas pu obtenir la majorité nécessaire des quatre cinquièmes des voix des pays représentés et votants. Le groupe de travail préparatoire a invité les États-Unis d'Amérique à soumettre une proposition révisée de changements à apporter à la classe 9 sur le forum électronique au début de 2010, ceci pour permettre l'élaboration d'une proposition plus consensuelle à soumettre au comité d'experts.

Point 10 de l'ordre du jour : examen d'une proposition concernant la classification des compléments alimentaires (document CLIM/GTP/28/11)

26. Les débats ont eu lieu sur la base du document CLIM/GTP/28/11 contenant des questions sur la pratique courante des offices nationaux à l'égard de la classification des compléments alimentaires, des additifs alimentaires, des aliments et boissons diététiques et des substituts de repas.

27. Les délégations ont été invitées à faire part de leurs commentaires sur le document. La plupart des délégations ont indiqué qu'une pratique commune à tous les offices serait la bienvenue et qu'elles seraient ouvertes à une décision qui permettrait d'avoir tous les compléments alimentaires rangés dans une seule classe, de préférence en classe 5, sans préciser s'ils sont à usage médical ou non. En ce qui concerne les additifs alimentaires, les offices les rangeaient en classe 1 quand ils étaient pour l'industrie (y compris pour l'industrie alimentaire) ou en classe 29 ou 30 quand ils étaient à usage culinaire. La pratique concernant le classement des aliments et boissons diététiques, des substituts de repas et des aliments et boissons ayant des propriétés particulières, telles que "hyposodé", "basses calories" ou "sans gluten" était de les ranger dans les classes des aliments et boissons 29, 30 ou 32, à moins qu'il ne fût clairement indiqué que ces produits étaient à usage médical, auquel cas ils appartenaient à la classe 5.

28. Le Bureau international a été invité à préparer une étude en accord avec le résultat des débats et de la soumettre sur le forum électronique afin qu'elle soit examinée.

Point 11 de l'ordre du jour : prochaine session du groupe de travail préparatoire

29. Le groupe de travail préparatoire a noté que sa vingt-neuvième session prévue en mai n'aurait pas lieu. À la place, la vingt-et-unième session du Comité d'experts de l'Union de Nice, prévue du 8 au 12 novembre 2010, se tiendra à Genève du 22 novembre au 1^{er} décembre 2010. Une session plus longue permettra au comité d'examiner toutes les recommandations faites par le groupe de travail préparatoire pendant la période de révision actuelle, afin d'adopter les changements à apporter à la classification de Nice et, par ailleurs, de débattre et d'adopter les modifications de son règlement intérieur, conformément aux résultats de la troisième session du groupe de travail ad hoc tenue à Genève le 16 novembre 2009.

Point 12 de l'ordre du jour : clôture de la session

30. Le président a prononcé la clôture de la session.

31. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 21 juillet 2010.

[Les annexes suivent]